

LUTTE ANTI-VECTORIELLE – SURVEILLANCE ET LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES VECTEURS DE MALADIES

BILAN ANNUEL 2025

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR (28)



Crédit photo : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Table des matières

Résumé.....	2
Surveillance passive d’Aedes albopictus par signalements citoyens	2
Surveillance active d’Aedes albopictus par piégeage	2
Progression de la colonisation dans les communes du département.....	2
Opérations de lutte anti-vectorielle	2
Contexte	3
Contexte épidémiologique	3
Contexte entomologique	4
Surveillance entomologique.....	5
Signalement-surveillance passive	5
Réseau de pièges de l’Eure-et-Loir.....	7
Communication auprès des communes concernées	10
Bilan du réseau de pièges.....	11
Surveillance des sites à risque d’importation et établissements sensibles.....	13
Déclarations d’arbovirose	13
Enquêtes entomologiques et prospections	14
Traitement adulticide.....	14
Diagnostiques de sites sensibles.....	14
Annexe 1 : Contexte réglementaire	15

Résumé

La surveillance entomologique du moustique *Aedes albopictus* et des cas humains de maladies transmises par les moustiques s'exercent en France hexagonale du 1^{er} mai au 30 novembre. Les résultats de cette surveillance pour le département de l'Eure-et-Loir sont synthétisés ci-dessous :

Surveillance passive d' <i>Aedes albopictus</i> par signalements citoyens	
9 signalements traités (1 signalements sans traitement car dans des communes déjà colonisées)	2 signalements positifs 1 enquêtes entomologiques Dont 0 avec présence de vecteurs
Surveillance active d' <i>Aedes albopictus</i> par piégeage	
53 pièges dans 21 communes surveillées 275 relevés	1.5% de relevés exploitables positifs 98.5% de relevés exploitables négatifs Et 3.6% relevés inexploitable
Progression de la colonisation dans les communes du département	
2 nouvelles communes colonisées (Chartres et Champhol) 1 commune avec détection ponctuelle (Dreux)	2 communes colonisées fin 2025 (sur 241 ¹) 9.8% de la population départementale concernée par un risque potentiel d'arbovirose
Opérations de lutte anti-vectorielle	
1 enquête entomologique au total Dont 0 pour arbovirose	0 avec présence de vecteurs 0 traitement LAV réalisé

Le département de l'Eure-et-Loir compte, au 31/12/2025, deux communes colonisées par le moustique tigre et devient le dernier département colonisé de la région.

¹ Source, DGCL, Open collectivités

La période d'activité du moustique tigre est définie de mai à novembre en métropole, mais en pratique, en Centre-Val de Loire comme dans les départements limitrophes, le moustique tigre est essentiellement présent de juillet à octobre, avec des traces en juin et novembre.

Il y a eu une seule détection ponctuelle cette année par un signalement, qui a donné lieu à une prospection entomologique qui a montré la présence de vecteurs adultes sur la commune de Chartres.

Aucune autre espèce de moustique exotique vecteur de maladie n'a été détectée dans le département. Aucun traitement de lutte anti vectorielle n'a été déclenché autour des détections.

Interventions autour des cas : durant la période d'activité du moustique (du 1^{er} mai au 30 novembre 2025), aucun cas d'arbovirose n'a été déclaré en Eure-et-Loir.

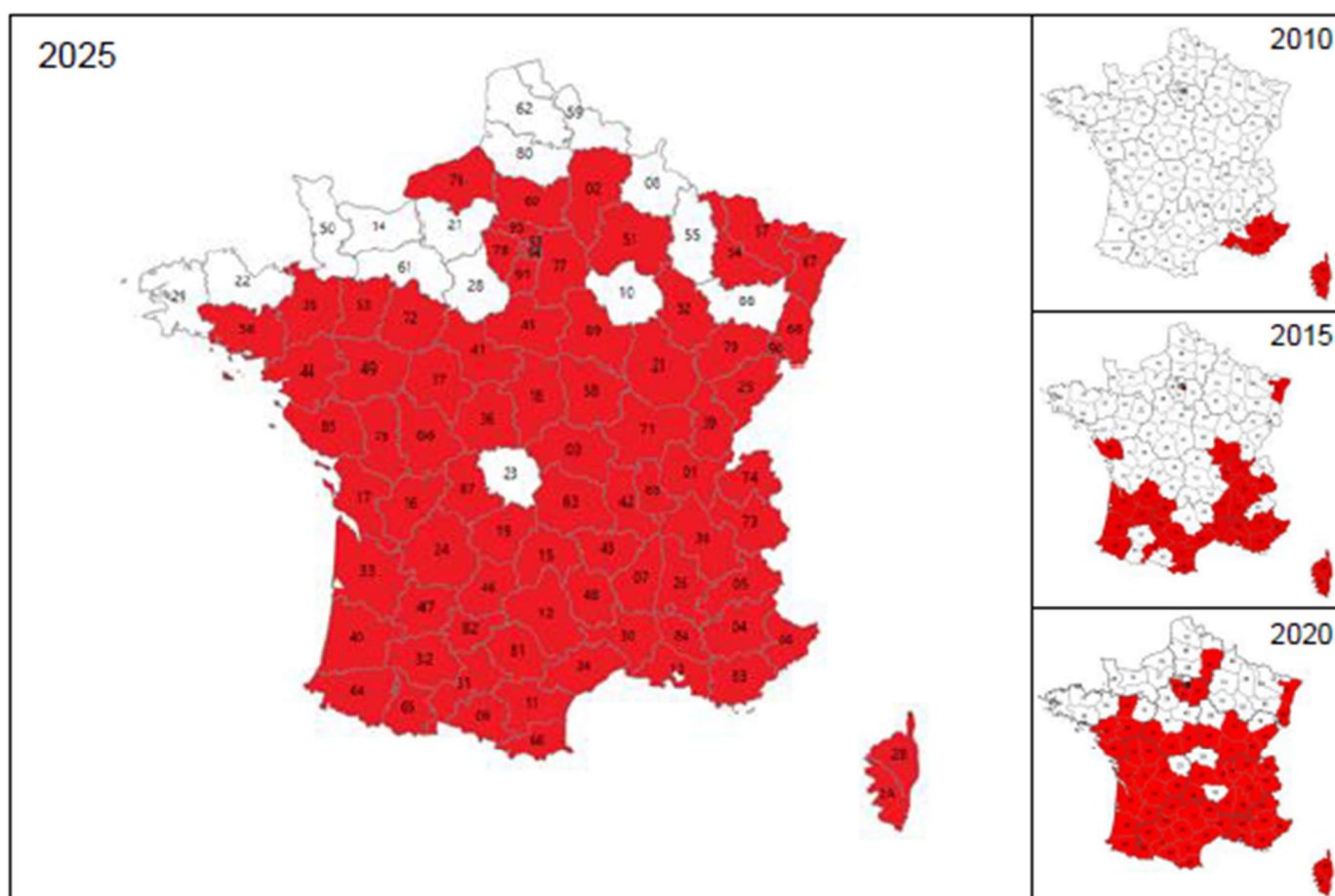
Contexte

Contexte épidémiologique

En 2024 la France métropolitaine a de nouveau été marquée par une circulation importante des arboviroses, principalement des cas de dengue importés, dans un contexte de reprise épidémique dans les départements français d'Amérique. L'année a également été caractérisée par une progression des cas de dengue autochtones, ainsi que par une hausse notable des cas de fièvre du Nil occidental. Ces éléments soulignent la dynamique croissante des arboviroses et rappellent l'importance du dispositif de surveillance et de lutte.

Contexte entomologique

Arrivé en 2004 dans le Sud de la France, le moustique tigre vecteur *Aedes albopictus*, a réussi à coloniser, au 1^{er} janvier 2025, 81 départements sur les 96 métropolitains en seulement 21 ans. Cette colonisation rapide s'est faite par transport passif le long des voies de communications. Parmi ces 81 départements colonisés, on retrouve tous les départements du Centre-Val de Loire à l'exception de l'Eure-et-Loir.



Carte des départements de France métropolitaine où l'installation d'Aedes albopictus est connue au 1er janvier 2025 et évolution depuis 2010.

Au 31 décembre 2025, deux nouveaux départements étaient colonisés : L'Aube et L'Eure-et-Loir.

Au niveau régional, 37 nouvelles communes ont été colonisées en 2025 ce qui porte désormais la part de la population exposée à un risque potentiel d'arbovirose à 43.5% dans notre région.

Surveillance entomologique

La surveillance entomologique s'exerce à l'aide de deux outils : la surveillance passive qui repose sur le recueil des signalements de particuliers et la surveillance active qui consiste à installer des pièges pondoirs pour rechercher des œufs de moustiques.

Signalement-surveillance passive

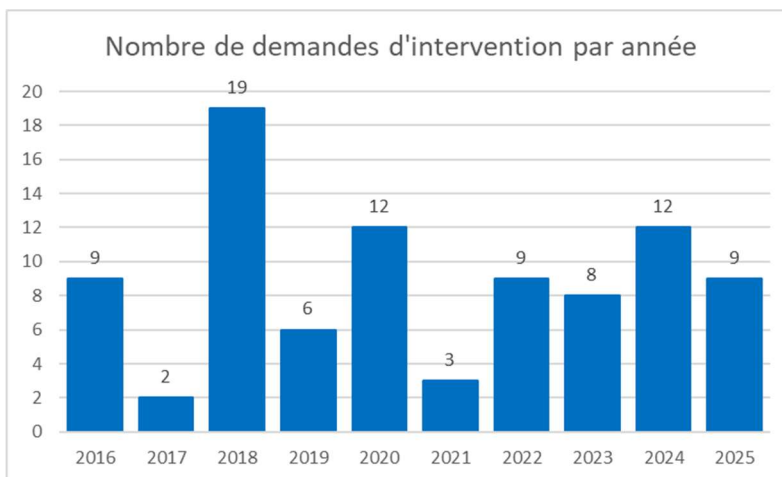
L'État a mis en place un portail permettant au citoyen de pouvoir signaler la présence de moustique tigre sur un lieu ([site de signalement du moustique tigre. \(anses.fr\)](https://anses.fr)).

INOVALYS a mis en place un lien²² sur son site internet pour permettre l'envoi de messages et faciliter ainsi la déclaration de la part des particuliers.

En 2025, INOVALYS Tours a reçu et traité au total 41 demandes d'interventions pour la région, dont 9 sur le département de l'Eure-et-Loir, ce qui est sensiblement égal à 2024. Deux ont été positives. La première, sur Chartres, a conduit à une prospection entomologique, qui n'a pas permis d'identifier de vecteurs adultes ni de gîtes larvaires. La seconde, sur Champhol, a conduit à classer la commune colonisée, de par sa proximité avec Chartres déjà colonisée au moment de ce second signalement :

Commune	Positif vecteur	Autres	Total
CHAMPHOL	1	1	2
CHARTRES	1	2	3
FONTENAY-SUR-CONIE		1	1
MAILLEBOIS		1	1
THEUVILLE		1	1
VERNOUILLET		1	1
EURE-ET-LOIR	2	7	9

²²[Surveillance du moustique tigre : Inovalys aux aguets !](#)



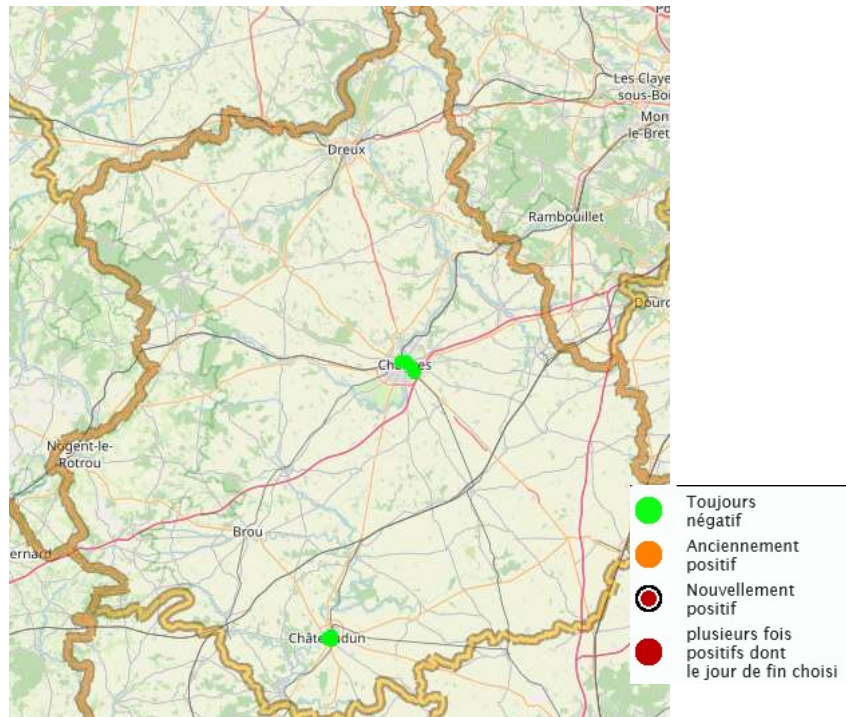
Tous ces signalements ont été émis depuis le portail signalement-moustique.fr et majoritairement sur mai et juin.

Numéro	Date de signalement	Dpt	Commune	Relance?	Conclusion	Prospection?	Date fin opération
25-06-02910	13/06/2025	28	CHARTRES		Positif - Vecteur adulte	OUI	27/06/2025
25-06-03153	15/06/2025	28	FONTENAY-SUR-CONIE		Classé sans suite		16/07/2025
25-07-00847	06/07/2025	28	THEUVILLE		Négatif - Autre sp de moustique		07/07/2025
25-07-01418	09/07/2025	28	VERNOUILLET		Négatif - Autre sp de moustique		17/07/2025
25-07-02678	17/07/2025	28	CHARTRES		Négatif - Autre sp de moustique		17/07/2025
25-08-01344	08/08/2025	28	CHAMPHOL		Probable - Vecteur	Non	05/09/2025
25-08-01840	11/08/2025	28	CHARTRES		Négatif - Autre sp de moustique		14/08/2025
25-08-03007	15/08/2025	28	MAILLEBOIS	Oui	Classé sans suite		15/09/2025
25-08-03996	20/08/2025	28	CHAMPHOL	Oui	Positif - Vecteur adulte	Non	03/10/2025

La conclusion mentionnée dans ce tableau concerne l'échantillon du signalement. La prospection entomologique sur le terrain suite à ce signalement positif n'a pas permis de détecter la présence de vecteurs adultes ou larvaires d'*Aedes albopictus* (voir page 14).

Réseau de pièges de l'Eure-et-Loir

La première année de pose en Eure-et-Loir est 2018. Un total de 8 pièges avait été posés. 4 à Chartres (28-18-005 à 008) et 4 à Châteaudun (28-18-001 à 004). Tous les relevés étaient négatifs.



Même chose en 2019. Les huit pièges étaient toujours négatifs.

En 2020, l'ARS Centre Val de Loire prend en charge le dossier moustique tigre sur le département de l'Eure-et-Loir.

Le nombre de pièges posés est porté à 37, selon la répartition ci-dessous :

☒ Eure-et-Loir	37
AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN	3
CHARTRES	6
CHATEAUDUN	3
DREUX	7
ILLIERS-COMBRAY	3
LA FERTE-VIDAME	3
LE COUDRAY	1
LUCE	2
LUISANT	2
LURAY	1
MAINVILLIERS	2
POUPRY	1
VERNOUILLET	3

Un piège est posé sur un site à risque d'importation de vecteurs (relevé bimensuel), sur la zone d'Artenay-Poupry. Neuf sont placés sur des sites touristiques (La Ferté Vidame, Illiers-Combray et Saint-Symphorien). Tous les autres sont placés dans les principales agglomérations du département, en ciblant les zones les plus à risque (hôpitaux, cimetières, parcs, gares, ...). Seuls trois pièges ont été repris des précédents, sur Chartres.

De 2021 à 2025 l'évolution du réseau de pièges est la suivante :

ANNEE	2021	2022	2023	2024	2025
Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	3	3			
Bonneval			3	3	3
Champhol				2	2
Chartres	6	6	6	6	6
Chateaudun	3	3	3	3	3
Dreux	7	7	7	7	7
Epernon		3			
Illiers-Combray	3	3	3	3	3
La Ferté Vidame	3	3	3	3	2
Le Coudray	1	1	1	1	1
Les villages Vovéens		1	1	1	1
Lucé	2	2	2	2	2
Luisant	2	2	2	2	2
Luray	1	1	1	1	1
Mainvilliers	2	2	2	2	2
Morancez				2	2
Nogent-Le-Rotrou		3	3	3	3
Poupry	1	2	2	2	2
Prasville		1	1	1	1
Senonches			3	3	3
Toury		3	3	3	3
Trizay-les-Bonneval		3			
Vernouillet	3	3	3	3	3
Ymonville		1	1	1	1
TOTAL	37	53	50	54	53

A la Ferté-Vidame, un des pièges posés depuis 2020, a été signalé par la commune en 2025, comme ne faisant pas partie de la commune. Avec accord de l'ARS il n'a pas été remplacé, le territoire ne permettant pas d'ajouter un troisième piège qui soit pertinent.



La répartition par typologie est la suivante :

ANNEE	2021	2022	2023	2024	2025
gde agglo >20k	27	27	27	31	31
petite aire urbaine		9	15	15	15
Risque d'import	1	2	2	2	2
site sensible					
site touristique	9	9	6	6	5
suite enquête		6			

Le nombre de relevés inexploitable (concerne les statuts seau perdu, polystyrène perdu, seau pas accessible et relevé non effectué, un polystyrène retrouvé hors du piège ou un seau retrouvé sec restant exploitables) est très supérieur à celui de 2024 : 3.6% contre 1.4% en 2024, 1.3% en 2023, 4.5% en 2022, 5.2 % en 2021 et 19.5% en 2020. Un piège de Chartres n'a pas été accessible deux fois de suite à cause de travaux dont nous n'avions pas été prévenus et un piège a subi la perte du polystyrène trois fois dans la saison. :

Statut Piège		Nombre	%
Tout OK	RAS	257	93,5%
Polystyrène perdu	PP	6	2,2%
Seau sec	S	6	2,2%
Seau perdu	SP	2	0,7%
Seau pas accessible	SPA	2	0,7%
Polystyrène retrouvé hors du piège	HP	1	0,4%
Seau renversé et sec	RS	1	0,4%
Seau renversé	R	0	0,0%

L'ensemble des pièges ont été récupérés lors de la dernière relève en octobre.

Communication auprès des communes concernées

Les maires des communes concernées par la pose d'un ou plusieurs piège pondoir ont été informés par un premier mail général de l'ARS le 24/04/2025 puis un second mail plus précis d'Inovalys en amont de la pose des pièges. À l'issue de la tournée initiale de pose, INOVALYS a transmis les fiches de positionnement exact de tous les pièges les concernant. L'information des organismes privés s'est faite en même temps que celle des communes, aucun nouveau piège n'étant implanté cette année.

Bilan du réseau de pièges

En aout 2025, trois pièges sur les six de Chartres ont été positifs, ce qui a conduit à classer la commune colonisée par le moustique tigre.

Une détection ponctuelle sur Dreux au mois d'août (73 œufs). La commune de Dreux est suivie par 7 pièges, tous négatifs jusqu'au mois d'août. 2 relevés ne sont pas interprétable, l'échantillon n'ayant pas pu être récupéré. Il n'était donc pas possible de savoir si plusieurs relevés auraient dû être positifs, ce qui aurait impliqué de classer la commune colonisée. Il a donc été décidé d'attendre le relevé suivant. En septembre tous les relevés exploitables (un seuil perdu) étaient négatif, dont celui précédemment positif.

nom du piège	Commune de SI-LAV	zone	localisation approximative	MAI	JUIN	JUIN	JUILLET	JUILLET	AOUT	AOUT	SEPT	SEPT	OCT	OCT
P28-23-002	Bonneval	petite aire urbaine	rue de Montauban		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-23-003	Bonneval	petite aire urbaine	rue de villancien		S		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-23-004	Bonneval	petite aire urbaine	square avenue de Babyloine		S		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-24-001	Champhol	gde agglo >20k	massif devant l'église, rue de Saint-Denis		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-24-002	Champhol	gde agglo >20k	entrée du parc rue des Grâtelles		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-034	Chartres	gde agglo >20k	avenue d'Orléans, commerces		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-23-001	Chartres	gde agglo >20k	6 rue St chéroin, cimetièr		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-18-007	Chartres	gde agglo >20k	rue de la Corroierie, parking près cathédrale		RAS		RAS		30		SPA		SPA	
P28-18-008	Chartres	gde agglo >20k	gare routière, rue Pierre Nicole		RAS		RAS		17		RAS		PP	
P28-20-001	Chartres	gde agglo >20k	Clinique vétérinaire des Sablons		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-002	Chartres	gde agglo >20k	Entrée Novotel av Marcel Proust (proche A11)		RAS		RAS		47		RAS		RAS	
P28-23-005	Chateaudun	gde agglo >20k	croisement BD Peringondaz et rue de la Résistance		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-022	Chateaudun	gde agglo >20k	promenade du Mail		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-023	Chateaudun	gde agglo >20k	rue Charles Peguy, près cimetière, parc, vieille usine		S		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-010	Dreux	gde agglo >20k	parking gare		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-011	Dreux	gde agglo >20k	Cimetière, rue de Billy		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-012	Dreux	gde agglo >20k	En face du Cimetière, rue Prdt Wilson, accès de service du parc		RAS		RAS		PP		RAS		RAS	
P28-20-013	Dreux	gde agglo >20k	N154 à l'éléphant bleu		RAS		RAS		PP		SP		RAS	
P28-20-014	Dreux	gde agglo >20k	2 rue Henri Lefebvre (proche N154 et de l'EPAHD Eaux Vives)		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-015	Dreux	gde agglo >20k	rue du président Wilson (jardin communautaire + N12)		RAS		RS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-016	Dreux	gde agglo >20k	Atlantic recycl aut, rue des livraidières près N12		RAS		RAS		73		RAS		RAS	
P28-20-027	Illiers-Combray	site touristique	maison place Lemoine (parking rue des trois mariés)		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-028	Illiers-Combray	site touristique	Entrée du Pré Catelan, rue de Tansonville		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-029	Illiers-Combray	site touristique	impasse du Pré Catelan		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-024	La Ferté Vidame	site touristique	entrée du château		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-025	La Ferté Vidame	site touristique	camping D15.1		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-009	Le Coudray	gde agglo >20k	Cimetière		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-005	Lucé	gde agglo >20k	Cimetière, près de rails de triage.		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-006	Lucé	gde agglo >20k	Rue Alphonse Daubet (entrée du parc de jeux)		S		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-003	Luisant	gde agglo >20k	cimetière		S		RAS		RAS		RAS		S	
P28-20-004	Luisant	gde agglo >20k	au Nord de la Rue des érables		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-017	Luray	gde agglo >20k	Rue des droits de l'Homme (bouillé de saules denses)		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-007	Msinvilliers	gde agglo >20k	Cimetière, entrée massif contre l'église		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-008	Msinvilliers	gde agglo >20k	5 rue roland Buthier haie clinique ELS/LSAM		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-24-003	Morancez	gde agglo >20k	rue du centre, entre école et immeuble		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-24-004	Morancez	gde agglo >20k	Rue de Chartres, dans un buisson devant le numéro 7		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-22-014	Nogent-Le-Rotrou	petite aire urbaine			RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-22-015	Nogent-Le-Rotrou	petite aire urbaine			RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-22-016	Nogent-Le-Rotrou	petite aire urbaine			RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
E28-20-033	Poupry	risque d'import			RAS	RAS	RAS	PP	RAS	PP	PP	RAS	RAS	RAS
E28-22-010	Poupry	risque d'import	D10 à proximité de Carrefour Supply, panneau sortie pompiers		RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	HP	RAS	RAS	RAS	RAS
P28-25-001	Senonches	petite aire urbaine	Rue Alphonse Foucault, proche église		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-23-007	Senonches	petite aire urbaine	rue de la libération		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-23-008	Senonches	petite aire urbaine	avenue de badoulesau		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-22-004	Toury	petite aire urbaine	Cimetière de Toury, rue de la croix auger		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-22-005	Toury	petite aire urbaine	Mairie, 5 place suger		RAS		RAS		RAS		RAS		SP	
P28-22-006	Toury	petite aire urbaine	Rue de la maladerie, parking poids lourds AS 24		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-22-007	Prasville	petite aire urbaine	Sur le parking du relais de Beauce sur N154		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-22-008	Ymonville	petite aire urbaine	Buisson en face du cimetière d'Ymonville, chemin de derrière		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-22-009	Les villages Vovéens	petite aire urbaine	haie sur le pignon du Gymnase Jean Gallet, en face du cimetière		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-018	Vernouillet	gde agglo >20k	Résidence Domytis, route de Crecy		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-019	Vernouillet	gde agglo >20k	Rue Thomas Edison (casse voiture) à l'entrée de la rue		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	
P28-20-020	Vernouillet	gde agglo >20k	Rue Gustave Eiffel (casse voiture)		RAS		RAS		RAS		RAS		RAS	

Résultats des pièges

NEGATIF
POSITIF
Relevé exploitable (NEGATIF)
Relevé non exploitable

RAS	Rien à signaler
X	POSITIF (Nb d'œufs)

RS	Seau Reversé et Sec
S	Seau Sec
HP	Polystyrène Hors piège
R	Seau Reversé

SP	Seau Perdu
PP	Polystyrène Perdu
SPA	Seau Pas Accessible
NR	Non Relevé

Surveillance des sites à risque d'importation et établissements sensibles

La surveillance des établissements sensibles présente plusieurs intérêts :

- évaluer le niveau d'infestation par *Aedes albopictus* et donc le niveau de risque de transmission vectorielle en cas de passage d'un cas importé ;
- évaluer les mesures de lutte mises en œuvre sur le site.

Il n'y a pas d'établissement sensible surveillé actuellement dans le département de l'Eure-et-Loir du fait de l'absence de vecteur implanté.

Déclarations d'arbovirose

Il n'y a pas eu de cas d'arbovirose déclaré qui aurait conduit à une prospection entomologique en 2025 sur le département de l'Eure-et-Loir.

Enquêtes entomologiques et prospections

Une seule enquête a été réalisée en 2025, suite à un signalement positif sur la commune de Chartres.

Prospections réalisées en 2025	Motif	Date	Présence Mairie / PM?	Présence Vecteur?	Nuisances?	Traitmt	Nb total de lieux	Nb d' absents	Nb d' incomplets	Nb de refus	Nb visités
EE 82-28-25-06-04354 Chartres	Sign	26/06/2025	NON	Non	Non	Non	39	15	0	6	18

Sur un rayon de 500m autour du domicile du signalant, aucune nuisance n'a été rapportée et aucun gîte larvaire ou moustique adulte n'a été identifié. La propreté des rues est exemplaire. Il n'a été retrouvé aucun déchet susceptible de produire un gîte de ponte à d'éventuels moustiques tigres, à l'exception d'un bac contenant des larves de Culex sp et de bornes de chantier (sèches) sur le site de l'Hôtel-Dieu. Ont pu être visités les autres lieux spécifiques suivants dans lesquels rien n'a été relevé : Campus universitaire, Centre de La Poste, restaurants Terra et Le Reverdy, collège Jean Roux, Château d'eau rue des Comtesses, Les rares récupérateurs d'eau visités étaient soit efficacement fermés soit ont été traités au BTI.

Traitement adulticide

Aucun traitement adulticide réalisé en 2025.

Diagnostics de sites sensibles

Aucun diagnostic de site sensible réalisé en 2025.

Annexe 1 : Contexte réglementaire

- *Décret n°2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles*
- *Arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux modalités de mise en œuvre des missions de surveillance entomologique d'intervention autour des détections et de prospection, traitement et travaux autour des lieux fréquentés par les cas humains de maladies transmises par les moustiques vecteurs.*
- *Arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux conditions d'habilitation par le directeur général de l'agence régionale de santé des organismes de droit public ou de droit privé pris en application de l'article R. 3114-11 du code de la santé publique*
- *Arrêté du 23 juillet 2019 fixant la liste des départements où est constatée l'existence de conditions entraînant le développement ou un risque de développement de maladies humaines transmises par l'intermédiaire de moustiques et constituant une menace pour la santé de la population*
- *Articles L 1311-1, L 1311-2, L6111-2 et L6144-1 du Code de la santé publique*

Les évolutions réglementaires ne sont toutefois pas achevées, la loi de 1964 confie toujours aux conseils départementaux un certain nombre de missions, qui doivent actuellement s'entendre comme étant les missions relatives à la démoustication de confort (compétence exercée dans les zones littorales du sud et de l'ouest).

L'agence régionale de la santé (ARS) a mis en place un dispositif de lutte anti vectorielle dans les 6 départements de la région Centre-Val de Loire, conformément à la réglementation en vigueur.

Le risque sanitaire lié aux arbovirus Chikungunya, Dengue, puis Zika, doit être pris en considération par les établissements de santé, en application des arrêtés ministériels du 23 juillet 2019, des règles d'hygiène visées dans les articles L 1311-1 et 2 du Code de Santé Publique et des préconisations des articles L 6111-2 et L 6144-1 du CSP.

Ces dispositions concernent à la fois la prise en charge et la protection du patient mais également les actions de lutte contre la propagation du moustique vecteur dans l'établissement.